



Intervention à l'assemblée générale de Romande Energie –Morges 27.5.2014

Si j'avais un talent d'orateur, et si j'avais le sens de la formule qui fait mouche, je n'aurais pas appelé Choc Electrique l'association des utilisateurs du chauffage électrique. Je l'aurais par exemple dénommée « les papys qui font dans la résistance » vu notre âge et notre attachement à l'effet Joule. Cette idée que je n'ai pas eue, un des deux administrateurs de Romande Energie qui siège au Grand Conseil l'a brillamment formulée. Je l'en ai félicité et lui ai demandé ce qu'impliquait selon lui sa phrase suivante « ...10% du courant distribué par Romande Energie va aux chauffages électriques... » . Voilà donc une source bien informée qui accrédite la thèse de la voracité énergétique des chauffages électriques ! Il nous avait d'ailleurs précédemment traités de « gaspilleurs patentés d'énergie »

Il a répondu à mon mail par un « ce mail n'appelle pas de réponse ... ».

Si la possibilité de dialogue avait existé, je lui aurais expliqué que son affirmation péremptoire à la tribune n'était pas fausse mais spécieuse. C'est beaucoup plus dangereux une formule « qui n'a que l'apparence de la vérité et qui peut tromper » (Larousse). Cette déclaration trompe énormément et je vous le démontre :

- un logement avec chauffage électrique consomme 11'700 kWh/an (moyenne nationale 2010 à 2012). Ces chiffres sont traçables. Arrondissons généreusement à 12'000 kWh.

- sur la base de plus de 4'000 logements CE que nous avons localisés, nous savons que 82% sont approvisionnés par Romande Energie ce qui représente, en arrondissant toujours, 20'000 logements desservis dans le canton de Vaud.

- le calcul est simple : 20'000 logements à 12'000 kWh /an = 240 Mégawattheures, soit 8,5% du total des 2'818 MWh que vous avez distribués en moyenne pour ces 3 mêmes années 2010 à 2012.

Cette déclaration ne démontre nullement que nous gaspillons de l'énergie mais tout simplement que les chauffages électrique sont très nombreux parmi les clients de RE. Pourquoi ? Parce que, dans les années 1970 et 1980, les « ancêtres » de l'actuelle société ont fortement encouragé, soutenu ce mode de chauffage.

Nous n'acceptons pas que l'actuel conseil d'administration brûle aujourd'hui ce qui avait été adoré hier.

Je ne vous donnerai pas quitus pour cette première raison. Rassurez-vous, je ne vais pas vous importuner aujourd'hui avec des considérations du type : comment pouvez-vous viser l'excellence dans les 4 métiers différents que vous revendiquez ? Un chirurgien ne fait pas l'anesthésiste au CHUV.

Que les représentants des communes qui sont ici réfléchissent à la terrible vulnérabilité de la société, même si elle vous verse aujourd'hui un dividende amélioré...

Jean-Pierre Mérot, président de Choc Electrique, association pour l'information et la défense des usagers de chauffages et chauffe-eau domestiques électriques.